

-----  
**Séance du 17 juin 2010**

**OBJET : Fixation des tarifs de reproductions de documents administratifs.**

L'an deux mille dix et le 17 juin à 21H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

**Présents :** Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

**Excusé :** M. CHABROT Frédéric qui a donné pouvoir à M. Philippe BEDEL pour voter en son nom.

Mme Béatrice JOURDA a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire expose que la mairie est souvent sollicitée pour la communication de pièces administratives, et qu'il est de notre rôle de les fournir.

Pour faire face aux demandes sur support papier quelque fois fort volumineuses, il propose d'établir un tarif pour l'établissement de ces pièces sur support papier, ou numérique qui pourrait être le suivant (hors frais postaux si ceux-ci sont nécessaires)

- 0,18 euro par page de format A 4 en impression noir et blanc ;
- 1,83 euros pour une disquette ;
- 2,75 euros pour un cédérom.
- Gratuit pour envoi par mail

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- d'adopter la proposition telle que présentée par M. le maire
- de conserver le caractère gratuit pour les demandes sur format papier inférieures à 5 pages.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée  
exécutoire a été publiée et transmise au  
Représentant de l'État le 23/06/2010

Le Maire, P.BEDEL

